L'Intérieur interdit le transport des subsahariens ne justifiant pas d'un titre de séjour vers des villes du Nord

30/10/2019 | Les délégués régionaux de ministère de l'Equipement et du Transport de plusieurs régions ont tenu des réunions avec les opérateurs du transport routier afin de les sommer de ne pas transporter les migrants subsahariens qui ne justifient pas d'un titre de séjour vers les villes du Nord, assurent des sources concordantes à H24info.

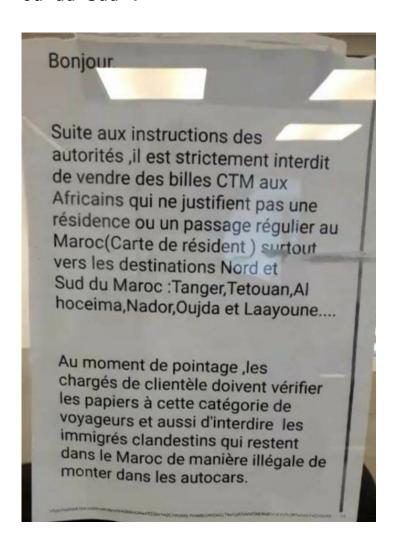
Le ministère de l'Intérieur a donné ses instructions à la délégation régionale du ministère de l'Equipement et du Tranport de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra pour qu'elle interdise aux sociétés de transport routier de transporter les migrants subsahariens qui ne disposent pas d'une carte de séjour vers les villes du nord.



PV de la réunion de la Délégation du ministère de l'Equipement et du Transport avec les représentants des sociétés de transport routier

«Conformément aux instructions du Wali, des PV ont été signés avec les représentants des sociétés de transport les interdisant de transporter les migrants subsahariens vers le nord du Maroc», assure le vice-président de l'AMDH- Nador, Omar Naji, dans une déclaration à H24info. «Idem pour certaines villes du nord où il est interdit de transporter des subsahariens qui ne disposent pas de cartes de séjour vers les autres villes du nord», soutient la même source.

«Les employés de la succursale de la CTM à Nador ont reçu une note de service du siège de la compagnie à Casablanca qui comportent des instructions claires les interdisant à vendre des billets aux subsahariens qui veulent se déplacer vers les autres villes du nord comme Tétouan, Tanger, Al Hoceima et Oujda», a-t-il indiqué en précisant que «l'interdiction ne concerne pas les voyageurs à destination des villes du centre ou du Sud».



## Alignement sur les politiques européennes

Tout en rappelant que ces pratiques ne datent pas d'aujourd'hui étant donné que «les transporteurs de Nador évitaient depuis longtemps de transporter des subsahariens de peur de s'attirer les foudres des autorités», Omar Naji a souligné que «c'est devenu officiel à présent».

Qualifiant ces mesures de «discriminatoires et racistes», ce

droitdelhommiste a fortement décrié le caractère «attentatoire à la liberté de circulation des personnes».

«Cette décision du ministère de l'Intérieur qui concerne plusieurs régions frappe la liberté de circulation de l'Homme quel qu'il soit migrant ou pas en faisant de la couleur de la peau un déterminant pour avoir un ticket de bus», s'est-il désolé.

«Ellle n'est pas du tout conforme même aux lois en vigueur au Maroc», car, affirme-t-il, «il n'y a aucune loi qui permet aux transporteurs d'interdire à un voyageur de prendre son billet et de voyager ».

Pour cet observateur des questions migratoires, «cette décision raciste et discriminatoire répond aux nouvelles exigences européennes en matière de politique migratoire et le Maroc se plie aux orientations dictées par l'UE».

## Source

: https://www.h24info.ma/maroc/linterieur
-interdit-le-transport-des-subsahariensne-justifiant-pas-dun-titre-de-sejourvers-des-villes-du-nord/